

TERMES DE REFERENCES DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET ACCESS

« ACCESS- *Autonomie et choix en situation de crise axés sur la continuité des services essentiels et l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité* »

Conformément au document de projet, une évaluation à mi-parcours doit être conduite pour mesurer l'état d'avancement du projet ACCESS et fournir des éléments d'analyse et de réflexion sur la mise en œuvre des actions inscrites dans le Process Action Plan (PAP) du projet, permettant ainsi d'informer la prise de décisions pour la suite du projet.

Le projet ACCESS étant actuellement à la moitié de son exécution, cette évaluation à mi-parcours servira aussi à mettre en lumière les bonnes pratiques qui pourront être capitalisées avant la fin du projet.

1. Contexte

Le Projet ACCESS *Autonomie et choix en situation de crise axés sur la continuité des services essentiels et l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité*, est un projet porté par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et financé par le Ministère des Affaires Etrangères danois, représenté par l'Ambassade de Danemark au Maroc.

Le projet a pour vision de contribuer à la réponse socio-économique et sanitaire du Gouvernement marocain face à la crise de la COVID19, pour améliorer le bien-être et la résilience de la population, en particulier des femmes et des filles, surtout les plus vulnérables.

Pour se faire, le projet vise l'atteinte de **trois résultats** :

- 1) Soutenir la continuité des services essentiels de santé sexuelle et reproductive (SSR) et de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) ;**
- 2) Promouvoir la prévention sanitaire en matière de SSR et contre les risques de propagation de la Covid-19 ;**
- 3) Promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité.**

En adoptant l'approche basée sur les droits humains, ainsi que le principe de ne laisser personne de coté (Leave No One Behind) le projet est pleinement conforme à la Stratégie de coopération du Danemark avec l'UNFPA (2018-2022) qui est ancrée dans la *Danish Strategy for Development Cooperation and Humanitarian Action "The World 2030"*. En particulier, le projet ACCESS est conforme au quatrième objectif clé de *"The World 2030" : La promotion de la liberté et du développement - démocratie, droits de l'homme et égalité des sexes*, puisque cet objectif place les droits à la SSR des femmes et des filles au premier plan et au centre des priorités du Danemark. En outre, les femmes et les jeunes sont au cœur de ce projet et les activités contribuent à promouvoir l'égalité des sexes, conformément au *Strategic Framework for Gender Equality, Rights and Diversity in Danish Development Cooperation*.

Le projet ACCESS est en ligne et contribue également à la mise en œuvre du Programme Pays de UNFPA au Maroc 2023-2027 et au Plan Stratégique de UNFPA 2022-2025. Aussi le projet contribue à l'atteinte des objectifs du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Maroc (CCDD) ainsi que du Nouveau Modèle de Développement adopté par le Gouvernement du Maroc à l'horizon 2030.

Durée : ACCESS est un projet de trois (3) ans, qui s'étend de Décembre 2021 jusqu'à Novembre 2024. Il a démarré officiellement en Janvier 2022 avec le début de l'année financière de UNFPA et suite à la signature des Plans de Travail Annuels (PTA) avec les partenaires d'exécution de l'année 2022.

Budget : Financé par le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, le projet ACCESS dispose d'un budget global de 24.615.234 couronnes danoises, équivalentes à environ 3.600.000 USD.

Partenaires de mise en œuvre : Le projet ACCESS est mis en œuvre au Maroc en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille et des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant pour la protection et la promotion des droits humains, notamment les droits à la santé sexuelle et reproductive et l'égalité de genre, dont dans un premier temps l'Union de l'Action Féministe (UAF).

En 2023, suites aux recommandations du Comité de Pilotage, le partenariat avec les entités institutionnelles a été élargi au Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports et à la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) et aussi à l'association « Projet SOAR » en tant qu'organisation de la société civile œuvrant en milieu rural au profit des jeunes filles.

Groupes cibles : Le projet cible une population d'au moins 35.400 personnes, entre jeunes filles et femmes, notamment celles en âge de reproduction et enceintes, les survivantes aux violences, celles en situation d'handicap et les migrantes, ainsi que les travailleurs.euses de première ligne, dont les professionnels de santé et les agents de développement communautaire. Les bénéficiaires indirects sont estimés à environ 100.000 personnes.

Zones géographiques ciblées : ACCESS est mis en œuvre au niveau central et au niveau des quatre régions du Maroc, dont la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, la région de Fes-Meknes, la région de Beni Mellal-Khenifra et la région de Marrakech-Safi.

Afin d'atteindre son objectif général, le projet agit sur plusieurs niveaux :

- **Stratégique :** en soutenant la mise en œuvre des stratégies nationales sur la SSR, la lutte contre la VBG et la réponse à la crise de la COVID19 ;
- **Offre de services :** en soutenant l'amélioration de la qualité des services essentiels de SSR, de lutte contre la VBG et leur continuité, ainsi qu'en promouvant l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles ;
- **Demande de services :** en renforçant les capacités des femmes et des filles à accéder aux services essentiels de SSR et de réponse à la VBG, y compris l'amélioration de la prévention sanitaire (approche self-care) ainsi que à développer leur autonomisation socio-économique.

A cet effet, les leviers d'interventions du projet peuvent être résumés en :

- **L'innovation et la digitalisation** pour assurer la continuité des services essentiels de santé sexuelle et reproductive et de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre, et l'autonomisation des femmes et des filles en situation de vulnérabilité ;
- **L'amélioration de la qualité** de l'offre de soins de santé sexuelle et reproductive et de la prise en charge des femmes et filles survivantes à la violence ;
- **La participation communautaire** pour l'accompagnement des femmes et des filles au développement des mesures de résilience face à la COVID19 ;
- **La communication et la sensibilisation** sur la disponibilité et la continuité des services essentiels, et sur les mesures de protection contre la COVID19 ;
- **La recherche-action** sur les thématiques en lien avec le projet ;
- **La protection sanitaire** des travailleurs de première ligne **et appui socio-économique** face à la COVID19 des coopératives des femmes.

La pandémie de la COVID19 a déclenché un mouvement sans précédent de la digitalisation dans de nombreux secteurs, dont celui de la santé. Téléconsultation, e-learning, tableaux de bord, applications digitales, sont autant d'outils et de services innovants utilisés par les services de santé pour un meilleur suivi sanitaire, et pour continuer à prodiguer les soins aux patients. Dans ce sens et afin d'atteindre ses résultats, le projet

ACCESS se base donc sur les avantages offerts par la digitalisation et sur l'adaptation des services essentiels en matière de SSR afin de répondre aux défis imposés par la crise COVID19.

Afin d'atteindre les population cibles, le projet agit sur les structures existantes sur le territoire et qui accueillent notamment les jeunes et les femmes. Dans un premier temps, au cours de la 1^{ère} année, le projet a agi au niveau de :

- **Les Etablissements de Soins de Santé Primaire (ESSP)** gérés par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Selon les données ministérielles, le Maroc compte 2 792 ESSP dans les zones urbaines et rurales, qui sont classés comme des centres communautaires. Ils assurent une prise en charge globale des personnes tout au long de leur vie, sans discrimination. Ils offrent des services gratuits dans le domaine des droits sexuels et reproductifs, du dépistage précoce des cancers féminins, du planning familial, etc.
- Les **Centres d'accueil pour les femmes victimes de violence**, gérés par les OSC, qui offrent un soutien aux femmes et aux filles survivantes aux violence en leur fournissant une assistance juridique et psychologique afin qu'elles puissent acquérir de l'autonomie et quitter le cercle de la violence.

D'autres structures clés sont également ciblées, notamment les *Dar Taliba*, les maisons d'étudiantes qui apportent le soutien nécessaire, en particulier aux jeunes filles des zones rurales, pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans un environnement approprié et de développer leurs aptitudes à la vie quotidienne. Aussi, les *Espaces Multifonctionnels* gérées par le Ministère de la Solidarité, Insertion Sociale et Famille, sont des institutions d'aide sociale pour les femmes et les jeunes filles en situation difficile, qui visent à renforcer la connaissance et l'accès des femmes à leurs droits, de prévenir les situations de violence, de protéger les victimes de violence et d'accroître l'autonomie des femmes, y compris leur autonomisation économique.

Par ailleurs, afin de renforcer les capacités des femmes et des filles à accéder aux services essentiels de SSR et de réponse à la VBG, le projet a contribué à sensibiliser cette population à leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et de santé, à la prise de décision autonome à travers nombreuses initiatives de sensibilisation mises en œuvre par l'UAF ainsi que par le Ministère de la Santé à travers les agents de développement communautaire. Ces derniers ont la possibilité de maximiser la portée de leur action en raison de leur proximité avec la population vulnérable et isolée. Aussi, en impliquant les garçons, les hommes, les femmes et les filles dans les actions de sensibilisation sur les Droits à la SSR (DSSR) et les VBG, le projet vise à contribuer à l'élimination des préjugés liés à l'utilisation des services de DSSR et de VBG.

Pour que les femmes informées aient accès aux services de santé, elles doivent être aussi financièrement autonomes. À cette fin, le projet prévoit de soutenir les coopératives de femmes dans les zones rurales afin qu'elles puissent avoir un revenu décent et stable, ce qui leur permettra d'améliorer leur autonomie économique et sociale.

Également, le projet soutien l'adoption de l'approche self-care pour contribuer à autonomiser les femmes et les jeunes en matière de prise en charge de leur propre santé y compris la santé sexuelle et reproductive. Dans ce sens, et dans le cadre de la recherche-action, le projet appui le Plan National de Prévention et de contrôle du Cancer, notamment à travers la réalisation d'une étude de faisabilité pilote visant l'introduction de l'auto-test du Papilloma Virus Humain (HPV) qui permettrait de démocratiser le dépistage et la détection précoce du cancer du col de l'utérus auprès de toutes les femmes, sans discrimination ni coercion.

2. Justification de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours s'inscrit dans le cycle de vie du projet ACCESS. Conformément au document de projet, une évaluation à mi-parcours doit être conduite pour apprécier l'état d'avancement du projet et fournir des éléments d'analyse et de réflexion sur la mise en œuvre des actions inscrites dans son Process Action Plan (PAP), permettant ainsi d'informer la prise de décisions pour la suite du projet.

Elle couvrira la première période de mise en œuvre, entre Janvier 2022 et Juillet 2023 et concernera les parties prenantes des actions réalisées au cours de cet intervalle. Elle devra analyser les résultats atteints par le projet suivant les objectifs du PAP et dans le cadre des Plans des Travail annuels signés avec les partenaires d'exécution.

En s'appuyant sur des éléments factuels et crédibles, l'évaluation à mi-parcours examinera les progrès atteints, mettra l'accent sur les leçons apprises et traduira les conclusions en recommandations stratégiques et opérationnelles pour mieux orienter les interventions à venir durant la période restante de mise en œuvre dudit projet, permettant ainsi d'assurer la pérennité des résultats du projet.

3. Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

Objectif général

Cette évaluation à mi-parcours, commanditée dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACCESS, a pour but d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du projet, en vue de prendre des mesures d'ajustement et d'orienter si besoin l'intervention pour le temps de mise en œuvre restant.

Elle permettra aussi de fournir les éléments nécessaires pour, d'une part démontrer la contribution du projet à assurer i) la continuité de services essentiels de SSR intégrant la prise en charge des VBG, ii) la prévention sanitaire et iii) l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles, et d'autre part de formuler des recommandations et leçons apprises à partager avec toutes les parties prenantes, y compris le bailleur.

De manière générale, l'évaluation vise à fournir des éléments d'appréciation sur la **pertinence, la cohérence et le progrès** réels du projet et des résultats attendus par rapport aux objectifs fixés en termes **d'efficacité, d'efficience et de durabilité**.

Objectifs spécifiques

- 1) Apprécier dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que les approches utilisées correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins identifiés ;
- 2) S'assurer que l'apport du projet est en cohérence avec le Programme Pays de UNFPA Maroc et les stratégies et programmes nationaux ;
- 3) Analyser les résultats et apprécier les progrès vers l'atteinte des objectifs du projet ;
- 4) Analyser les probabilités de durabilité du projet sur la base de ses performances actuelles ;
- 5) Apprécier la stratégie de partenariat pour la réalisation des résultats, ainsi que les dispositions prises pour la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- 6) Identifier les goulots d'étranglement et apprécier les forces, faiblesses, contraintes du projet pour réorienter sa mise en œuvre, le cas échéant ;
- 7) Identifier les ajustements possibles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation des résultats et les objectifs du projet suite à des changements dans le contexte national ;
- 8) Formuler des recommandations/orientations sur la mise en œuvre afin d'atteindre les résultats envisagés d'ici la fin du projet.

4. Approche

L'évaluation devra comprendre un examen de la documentation pertinente, à savoir : les documents contractuels de projet (document du projet, PAP, cadre de résultats, matrice de risques, plan de communication, budget) et le rapport de la 1^{ère} année (2022) ainsi que les PTA avec les partenaires d'implémentation et les livrables produits.

La méthode de collecte de données et l'analyse des résultats seront basées sur les critères ci-dessous.

A ce stade de mise en œuvre du projet, l'évaluation à mi-parcours prendra en compte l'analyse programmatique qui sera conduite sous les cinq critères recommandés du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et l'OCDE, à savoir : pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité.

5. Critères et questions d'évaluation à mi-parcours

Cette évaluation à mi-parcours devrait répondre aux questions suivantes :

Pertinence	<p>La mesure dans laquelle les objectifs du projet correspondent aux besoins de la population au niveau du pays (en particulier, ceux des groupes vulnérables) et sont été alignés avec le PAP.</p> <p>Il s'agit d'évaluer les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? - Les partenariats institutionnels et de la société civile prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? - Le cadre des résultats (indicateurs) défini est-il pertinent et adapté pour la mesure des résultats ?
Cohérence	<p>Dans quelle mesure le projet est aligné sur les stratégies nationales, sur le CCDD, sur le Programme Pays UNFPA Maroc 2023-2027 et sur le Plan Stratégique de UNFPA 2022-2025.</p> <p>Il s'agit d'évaluer les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il des cadres spécifiques et/ou mécanismes de concertation avec les acteurs étatiques et de la société civile ?
Efficacité	<p>La mesure dans laquelle les actions du PAP ont été atteintes et contribuent à la réalisation des résultats et de l'objectif du projet.</p> <p>Il s'agit d'évaluer les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des progrès vers les résultats sont-ils réalisés ? - Dans quelle mesure les résultats du projet tendent-ils à contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? - Dans quelle mesure la planification pluriannuelle des actions du PAP est-elle respectée ? - Quels sont les facteurs qui ont influencé la réalisation des résultats ? - Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ? - Dans quelle mesure les mécanismes de coordination mis en place fonctionnent-ils ? - Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des PTA avec les partenaires sont adéquates ?
Efficience	<p>La mesure dans laquelle le projet a fait bon usage de ses ressources financières, humaines, matérielles et techniques et a utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches dans la réalisation des résultats définis dans le cadre des résultats.</p> <p>Il s'agit d'évaluer les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le taux d'exécution au niveau global du projet et par résultat ? - Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines) affectées au projet sont-elles utilisées pour l'atteinte des résultats ?
Durabilité	<p>La mesure dans laquelle les partenaires ont pu être soutenus en termes de développement des capacités et d'appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis et des effets des interventions menées.</p> <p>Il s'agit d'évaluer les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet permet-il d'améliorer les capacités des bénéficiaires ?

	<ul style="list-style-type: none">- Quelle est la probabilité que les activités et les résultats atteints par le projet perdurent après la fin de sa mise en œuvre ?- Quels sont les risques financiers, institutionnels, socio-économiques et environnementaux qui pourraient affecter la durabilité du projet ?
--	--

6. Méthodologie

Collecte de données : L'évaluateur/trice utilisera des outils quantitatifs et qualitatifs de collecte de donnée (questionnaires, interviews semi-structurées, groupes de discussion, focus groupes, ateliers, visites de terrain etc.) en plus de la revue documentaire et des données des livrables produits, etc.

Assurance qualité : Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec l'équipe gestionnaire du projet au niveau de l'UNFPA Maroc.

Participation et inclusion : L'évaluation devra être conduite selon une approche participative, inclusive, et sensible au genre, impliquant un large éventail de partenaires et de bénéficiaires. L'évaluateur/trice effectuera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les parties prenantes à impliquer dans l'évaluation et qui intègrent des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et les bénéficiaires directs du projet.

7. Processus de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours se déroulera selon les phases suivantes :

- **Phase de démarrage :**

Cette phase est dédiée à la structuration du processus d'évaluation à mi-parcours. A ce stade, l'évaluateur/trice doit acquérir une connaissance approfondie du projet en question, du contexte national, du Programme de UNFPA et du Système des Nations Unies au Maroc.

Il/Elle doit choisir et adapter les questions d'évaluation et identifier les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données. Il/Elle doit également sélectionner, en concertation avec l'équipe gestionnaire du projet au niveau de l'UNFPA l'échantillon de parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de terrain. Il s'agit en effet de mener les tâches suivantes :

- Effectuer une revue documentaire de toute la documentation pertinente disponible au niveau de UNFPA, de la coopération danoise et des partenaires du projet ;
- Développer une cartographie des parties prenantes, représentants du gouvernement et de la société civile pertinentes pour l'évaluation et définir les liens qui existent entre ces différents groupes ;
- Développer et proposer la liste des questions de l'évaluation ;
- Décrire l'approche et la méthodologie qui seront utilisées pour analyser le degré de réalisation des actions du PAP et pour mesurer les résultats obtenus et dégager des leçons apprises et des recommandations ;
- Elaborer la matrice d'évaluation et le guide des entretiens qui guideront la collecte de données sur le terrain ;
- Développer la stratégie de collecte et d'analyse des données ainsi qu'un plan de travail concret de la phase de collecte de données sur le terrain ;
- Identifier les documents supplémentaires à consulter.

Cette phase devra se terminer par la production de la note méthodologique de l'évaluation à mi-parcours, y compris la matrice de l'évaluation, qui constituera le 1^{er} livrable.

Le prestataire devra insérer dans la note méthodologique les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisées (par ex. : entretiens, groupes de discussion ou focus groupe, observation, visite sur place, etc.).

- **Phase de terrain et collecte de données :**

Cette phase consiste en des missions sur le terrain, des interviews et des focus groupes, etc., afin de collecter et d'analyser les données nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation. Lors de cette phase, l'évaluateur/trice remplira et mettra progressivement à jour la matrice de l'évaluation au fur et à mesure de la collecte de données sur le terrain (modèle de matrice de l'évaluation sur le site : <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>).

Le recueil des données devrait se faire conformément à l'approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans la note méthodologique.

A l'issue de cette phase, l'évaluateur/trice devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

A la fin de cette phase il/elle fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain et ce dans une réunion de restitution en présence de l'équipe gestionnaire du projet au niveau de l'UNFPA en vue de valider les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

- **Phase d'analyse et de rédaction :**

Durant cette phase l'évaluateur/trice continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de terrain et préparera le rapport provisoire en tenant compte des remarques et commentaires émis par l'équipe UNFPA lors de la réunion de restitution.

Le rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours sera soumis à la fois à un examen de la qualité et un processus de révision. Tout en respectant l'indépendance de l'évaluateur/trice dans l'expression de son jugement, un comité ad-hoc procèdera à l'examen de la qualité du rapport provisoire.

Cet examen sera entériné à l'aide de la grille d'examen de la qualité de l'évaluation « Evaluation Quality Assessment (EQA) » (cf. Grille d'examen de la qualité des rapports de l'évaluation sur le site : <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>).

A l'issue de ce processus et après la revue du rapport provisoire en fonction des commentaires et remarques du comité ad-hoc, l'évaluateur/trice soumettra la version révisée du rapport.

Une fois que la version finale du rapport de l'évaluation à mi-parcours est considérée de bonne qualité elle sera communiquée aux membres du Comité Technique du projet pour validation.

L'évaluateur/trice produira le rapport final incluant les éventuelles remarques et commentaires du Comité Technique.

A l'issue de cette phase, les recommandations de l'évaluation à mi-parcours validées par le Comité Technique seront présentées au Comité de Pilotage et communiquées au Ministère des Affaires Etrangères de Danemark.

- **Phase de dissémination**

La dissémination du rapport de l'évaluation à mi-parcours auprès des parties prenantes du projet se fera suite à sa validation.

8. Produits et livrables

1. Note méthodologique de l'évaluation à mi-parcours

La note méthodologique doit être de 30 pages au maximum à soumettre dans un délai de 15 jours à partir du jour de la signature du contrat. Elle présentera le contexte du pays, le projet et la réponse stratégique

de UNFPA, la logique d'intervention du projet (Theory of Change), l'approche et la méthodologie de l'évaluation et le processus de collecte et d'analyse des données ainsi que la matrice de l'évaluation. L'évaluateur/trice devra en faire une présentation orale à l'équipe de l'UNFPA. Cette note méthodologique doit être validée par l'équipe UNFPA avant de passer à la phase de terrain.

2. Rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours

Le rapport provisoire sera un document de 50 à 60 pages au maximum. Ce rapport présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations et les annexes dont notamment les TdR, la liste des personnes/institutions/OSC rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l'évaluation. Le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation, et donnera un aperçu sur le contexte du pays et du projet.

Le rapport provisoire sera partagé avec l'équipe UNFPA et le Comité ad-hoc.

3. Présentation Powerpoint du rapport provisoire

En préparation de la présentation du rapport provisoire au comité ad-hoc, l'évaluateur/trice soumettra une présentation PowerPoint ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques du rapport.

4. Rapport final de l'évaluation à mi-parcours

La version finale du rapport sera un document de 50 à 60 pages au maximum et il comprendra un résumé analytique de 3 à 4 pages ainsi qu'une présentation PowerPoint résumant les résultats et les recommandations. Cette version finale prendra en compte les commentaires et recommandations retenus suite à la réunion du Comité Technique.

La version finale du rapport sera considérée comme livrable final après validation du Comité Technique.

Répartition de paiements des livrables :

- 1^{er} livrable : note méthodologique validée : 20%
- 2^{ème} livrable : rapport provisoire validé : 30%
- 3^{ème} livrable : rapport final validé : 50%

9. Langues de l'évaluation

Les supports et outils de travail au cours des entretiens, ainsi que les rapports seront en langue française.

Les focus groupes, les interviews, les ateliers etc. seront animés en français et en arabe, selon le besoin.

10. Profil du/de la consultant/e

Le/la consultant/e doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum Bac+5) en sciences humaines et sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans la conception de projets de développement pour les Agences des Nations Unies et/ou d'autres organisations internationales ;
- Expérience d'au moins 7 ans dans la conduite d'évaluations de projet de développement humain et social, et/ou de droits à la santé sexuelle et reproductive, d'égalité de genre, et d'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes ;
- Connaissance du contexte du Pays ;
- Familiarité avec le mandat de UNFPA et le Système des Nations Unies au Maroc ;
- Connaissance de la politique d'aide internationale du Gouvernement Danois est un atout ;
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Maîtrise des outils et des approches de collecte de données (qualitative/quantitative) ;

- Excellentes capacités de synthèse, de rédaction et communication en français ;
- Maîtrise de l'arabe est nécessaire.

11. Calendrier prévisionnel

L'évaluation se déroulera en 25 jours ouvrables sur une période de trois (3) mois entre fin août et fin novembre 2023, suivant le calendrier provisoire ci-dessous qui comprend les principales phases et les activités clés du processus de l'évaluation à mi-parcours.

Les délais indiqués peuvent se chevaucher et ne sont qu'approximatifs : ils doivent être déterminés de façon indépendante par l'évaluateur/trice qui doit élaborer un plan de travail plus complet et détaillé dans le cadre de la note méthodologique.

Calendrier provisoire de l'évaluation :

- Phase de démarrage : 5 jours ouvrables pour la soumission de la note méthodologique
- Phase de terrain et collecte de données : 8 jours ouvrables
- Phase d'analyse et rédaction : 12 jours ouvrables

12. Dossier de soumission de l'offre

Cet appel à consultation est ouvert aux consultants/es nationaux/ales.

- **L'offre technique doit comporter les éléments suivants :**

- Le CV mettant en valeur les expériences et compétences en lien avec cet appel à consultation et les attestations de référence (2 au minimum). Notation : 30%

- Une note technique présentant l'approche méthodologique proposée pour l'exécution des prestations susmentionnées avec un planning faisant ressortir les principales phases de réalisation de l'évaluation et une estimation du nombre de jours pour chaque phase. Notation : 40%

- **L'offre financière :**

L'offre financière, en MAD, devra comprendre pour chacune des prestations le nombre de jours estimés et les taux journaliers y compris les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation de la prestation. Notation : 30%

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique ;
- L'examen de la proposition financière.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- Offre technique : note sur 100, pondération 70%.
- Offre financière : note sur 100, pondération 30%.

L'offre technique sera évaluée sur la base de son degré de réponse aux termes de références.

Analyse technique comparative des offres :

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres et seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).

Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante.

Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.
 $N=0,7*T+0,3*F$

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent tous les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par mail l'invitant à se présenter à engager les procédures de consultation.

14. Dépôt de dossier de candidature

Les consultant/es intéressé/es sont priés/es d'envoyer au plus tard le **01 Aout 2023, à 17h00** leur dossier de candidature en deux enveloppes séparées, l'un pour l'offre technique et l'autre pour l'offre financière, auprès du bureau de UNFPA, au 13, Avenue Ahmed Balafrej – Souissi – Rabat – Maroc, à l'attention de M. Moncef Mghazli.

Pour tout information contacter le +212 537635307.

Les plis fermés doivent porter de façon apparente la mention obligatoire « UNFPA- Evaluation mi-parcours Projet ACCESS ».

Les dossiers qui parviendront après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.